

# Compostage individuel et collectif



Composter est une technique simple qui permet de transformer les déchets d'origine végétale en engrais naturel, comparable à l'humus.

## Jusqu'à 50 kg par habitant

C'est la quantité par habitant de déchets organiques que nous pouvons composter chaque année. Cette action, facile à mettre en œuvre, est le meilleur moyen de réduire sa poubelle !

« Ma poubelle ne sent plus mauvais, elle est moins lourde et je la vide moins souvent. »

## Que puis-je déposer dans mon composteur ?

- Les déchets de cuisine (épluchures de légumes, de fruits, marc de café avec le filtre, sachets de thé, restes de pâtes, de riz, de salades ou de légumes, papiers usagés du type essuie-tout, mouchoirs, ...)
- Les déchets de jardin (bouquets de fleurs, gazon préalablement séché, feuilles mortes, résidus du potager...). Il est important de ne jamais déposer dans le composteur de grandes quantités de gazon ou de feuilles, cela nuirait à la qualité du compost. En effet, en absence d'oxygène, les déchets fermentent et pourrissent sans produire de compost.

Il vous suffit alors de remuer pour renouveler l'air et vérifier si le tas de compost n'est ni trop humide ni trop sec.

Que se passe-t-il dans le composteur ? Deux phases permettent d'obtenir du compost

Une phase de fermentation/décomposition : dégradation rapide de la matière organique fraîche par les micro-organismes avec dégagement de chaleur permettant l'hygiénisation du compost. Cette activité bactérienne nécessite un approvisionnement en eau et en oxygène. On observe alors une réduction du volume (30 à 50%) et de la masse (40 à 60%) du tas de compost, par perte d'eau et de gaz carbonique.

Une phase de maturation : c'est la biosynthèse de l'humus, un processus plutôt lent, ne nécessitant ni eau ni oxygène et pouvant durer plusieurs mois, selon le degré de maturation souhaitée. Au bout de quelques semaines, le produit obtenu est un compost jeune, qui évoluera avec le temps vers une structure proche de l'humus, au terme d'un processus d'environ six mois.

## Que faire de notre compost ?

Nous pouvons l'utiliser pour le potager, les parterres de fleurs, les arbres et arbustes, les nouvelles plantations, les plantes d'intérieur, ... Attention toutefois à ne pas l'utiliser pur car le compost est trop riche pour les plantes ; il suffit de le mélanger à de la terre, il fera un formidable engrais !

## Comment faire ?

- **Vous êtes un particulier et vous avez un jardin...**



Vous pouvez faire votre compost en déposant vos déchets de cuisine en tas, à même le sol, ou en utilisant un composteur. Vous pouvez en fabriquer un vous-même avec des palettes, par exemple. Si vous n'êtes pas bricoleur, le SIPOM vous propose un composteur individuel.

Vous installerez le composteur dans le jardin, à l'abri du vent. Il doit être posé sur une surface plane, à même le sol pour favoriser les échanges directs avec les micro-organismes, les vers et les insectes.

Pour en savoir plus sur le compostage, nous vous fournirons un guide de compostage et, pour porter vos déchets ménagers organiques de la cuisine au composteur le SIPOM vous remet le bio-seau.

Remplissez le [formulaire](#) pour réserver votre composteur.

- **Vous n'avez pas de jardin, mais votre quartier ou votre village dispose d'un espace vert...**

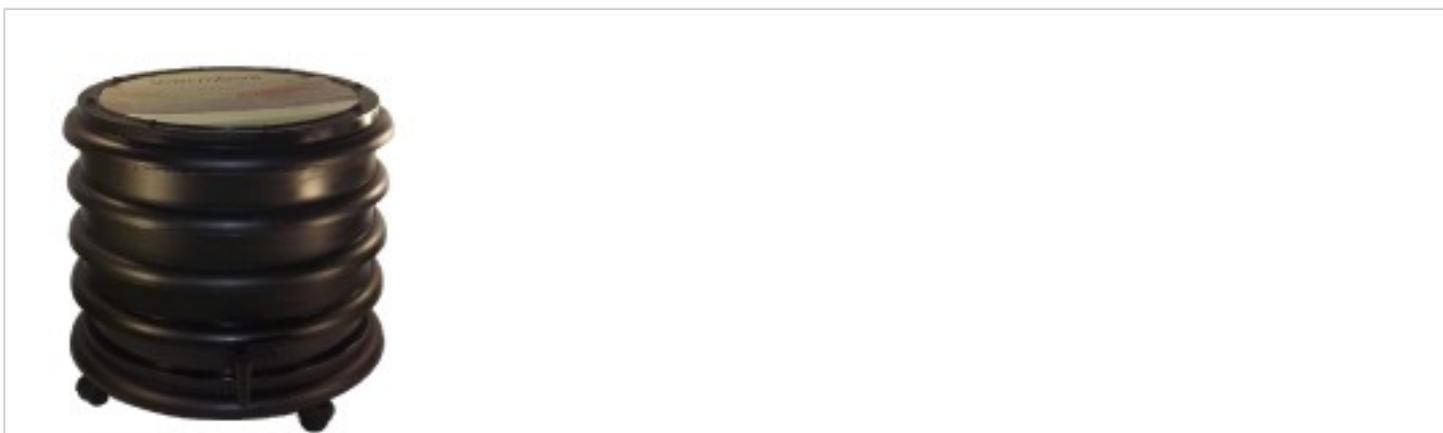


Le SIPOM peut installer un composteur collectif adapté aux plus grandes quantités. Pour cela, une dizaine de foyers doit être volontaire.

Cette action inclut également la formation de "référents composteur" pour chaque site, ainsi qu'un suivi personnalisé.

Remplissez le [formulaire](#) pour réserver votre composteur.

- **Appartement sans jardin : la solution "hors sol" : le lombricomposteur...**



Si le compostage n'est pas envisageable pour vous, sachez qu'il existe une alternative qui fonctionne sans terrain : le lombricompostage.

Vous pouvez en réaliser un vous-même, à partir de caissons en polystyrène (chez le poissonnier) ou en plastique.



Le SIPOM propose des lombricomposteurs que vous pouvez réserver en remplissant le [formulaire](#).